

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim siége en séance extraordinaire ce 28 avril 2021 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, maire.

Sont présents à cette visioconférence :

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : **Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : **0**

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par visioconférence: Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

Veillez prendre note que la séance du conseil sera tenue par visioconférence. Les citoyens pourront visionner la séance du conseil à partir du 29 avril. Elle sera accessible à partir de notre site web : www.saintjoachim.qc.ca

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Avis de motion et dépôt du projet du règlement d'emprunt N° 424-2021 pour le remplacement de l'aqueduc rue Blondelle et chemin du Cap-Tourmente et réfection du chemin du Cap-Tourmente.

4. AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, précise qu'en raison du Covid-19 la séance sera tenue par visioconférence. Ouverture de la séance à 20h00

2. ORDRE DU JOUR

079-20210428

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION ET

3.1. AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DU REGLEMENT D'EMPRUNT N° 424-2021 POUR LE REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC RUE BLONDELLE ET CHEMIN DU CAP-TOURMENTE ET REFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Madame Marie-Claude Bourbeau, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 2 488 379 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 480 069 \$ pour le remplacement de l'aqueduc de la rue Blondelle et du chemin du Cap-Tourmente et la réfection d'une partie du chemin du Cap-Tourmente selon les plans et devis du projet.

DÉPÔT ET
PRÉSENTATION DU
PROJET DE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT
N°424-2021

Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt

Ce projet de règlement a pour objet de décréter une dépense de 2 488 379 \$ et un emprunt de 1 480 069 \$ pour effectuer le remplacement de l'aqueduc de la rue Blondelle et du chemin du Cap-Tourmente et la réfection d'une partie du chemin du Cap-Tourmente selon les plans et devis du projet, ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 10 ans.

4. AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

080-20210428

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 28 avril 2021 à 20h03.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Nadia Duchesne, directrice générale
et secrétaire-trésorière